



LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 04.91.31.36.50

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

Compte rendu du CT du 23/09/2021

1 : Reconduction des œuvres sociales existantes des 6 territoires de la Métropole

Résumé du dossier :

La Métropole propose de reconduire les œuvres sociales existantes des 6 territoires car elle n'a pas pu mettre en application, dans les temps, le dispositif d'harmonisation de l'action social à l'échelle Métropolitaine prévu le 1^{er} janvier 2022.

La reprise des négociations est prévue pour mi-octobre et devrait prendre fin au 1^{er} semestre 2022 pour une mise en vigueur en janvier 2023.

Le point de vue de la FSU :

Au regard de l'investissement et du travail réalisés par les services et les organisations syndicales qui ont toujours répondu présent pour mener à bien ce projet, nous regrettons le report des arbitrages finaux qui n'étaient plus qu'une formalité.

La FSU a voté : POUR, afin de ne pas pénaliser les agents

2 : Règlement intérieur Saturne – Badgeuse – Pour avis

Résumé du dossier :

La Métropole s'est dotée d'un outil de gestion automatisée du temps de travail le 1^{er} janvier 2021, l'appli Saturne. Depuis cette date, cet outil contribue ainsi à simplifier et à sécuriser la gestion des demandes d'absences et de télétravail des agents métropolitains sur certains sites.

A compter du 1^{er} janvier 2022, la Métropole souhaite élargir l'utilisation de cet outil, en le mettant à disposition de tous les agents des bureaux assujettis aux horaires variables, par de nouvelles fonctionnalités, « le badgeage ». Il se fera 4 fois par jour afin de permettre l'enregistrement journalier des horaires de travail qui alimenteront un compteur crédit/débit. qui à chaque fin de mois sera mis à zéro et le solde positif ou négatif sera transféré et cumulé sur un compteur épargne plafonné à +16h et -12h. Cette épargne peut être utilisée par la prise de récupération en 4 demi-journées ou 2 journées par mois sous réserve d'une autorisation hiérarchique.

Le crédit mensuel, en fin de mois ne peut dépasser +8 heures (ceux-ci pourront être épargnés), au-delà les heures excédentaires seront perdues.

Le débit mensuel, en fin de mois ne peut dépasser -12 heures, en deçà les heures déficitaires seront directement imputées sur les ARTT, ou encore retenues sur les congés ou sur le traitement.

Le point de vue de la FSU :

Avec du retard pris au démarrage, l'administration fait un grand pas dans ce dossier. Toutefois, La mesure ne cible que certains agents et propose, à partir d'une application accessible via le portail d'accueil, à partir d'un poste informatique ou d'un smartphone, plus de souplesse dans la gestion du temps que n'en laissait paraître le règlement antérieur.



LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 04.91.31.36.50

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

Pourtant, si pour beaucoup d'agents cela représente un flicage, pour d'autres ce dispositif est encore au stade embryonnaire et mérite que l'on s'y attache encore pour l'améliorer afin d'arriver à maturation. Des ajustements restent encore à effectuer comme la récupération au fil de l'eau évitant ainsi la perte des heures excédentaires qui bloquerait l'investissement des agents ou le formatage du logiciel ajoutant ainsi un crédit de quelques minutes palliant au temps de connexion, etc.

La FSU a voté : ABSTENTION pour ne pas faire un arbitrage qui nuirait aux agents

3 : Evolution des horaires de travail de l'équipe technique du Centre Sportif de Fontainieu - Pour avis

Résumé du dossier :

Une récente réorganisation du fonctionnement du centre a permis d'internaliser certaines prestations de maintenance et des petites réparations au sein de l'équipement. Ces tâches étant dévolues à une petite équipe technique composée d'un technicien polyvalent, d'un jardinier qualifié et d'un apprenti paysagiste.

Cette équipe est, de par ses fonctions, particulièrement exposée à des conditions de travail éprouvantes en cette période estivale due à des étés de plus en plus précoces et chauds. Suite à ce constat, les agents ont sollicité leur supérieur hiérarchique et proposé de décaler leurs horaires durant la période estivale. Après une expérimentation réussie, il a été décidé de le faire valider par les instances.

Le point de vue de la FSU :

C'est sur la base d'un travail collaboratif, que hiérarchie et agents techniques du Centre Sportif, ont élaboré la modification des horaires de travail, afin de préserver la santé des agents et à garantir un fonctionnement optimum du Centre.

La FSU a voté : POUR

4 : Changement du mode de gestion de deux déchèteries de la Direction de la Valorisation des Déchets CT1 – Pour avis

Résumé du dossier :

Un projet global de refonte des prestations de déchetterie incluant en plus grande quantité des prestations de proximité (développement des déchetteries mobiles, opération de broyages de déchets verts et prestation de collecte en proximité) nous pousse aujourd'hui à revoir notre modèle de gestion. Sur les 5 déchèteries marseillaises, 1 est gérée par le privé (Les Aygalades) et 4 sont en régie : Château-Gombert, Bonnefoy, Libérateurs et La Jarre.

Il est donc proposé de regrouper les moyens en régie sur 2 déchèteries : Marseille-la Jarre et Marseille-Château Gombert et de confier les 2 autres : Marseille-Bonnefoy et Marseille-Libérateurs à un prestataire.

Sur ces 2 déchèteries (Bonnefoy et Libérateurs), il est prévu que les entreprises emploient exclusivement leurs salariés. Le reclassement des agents de la Direction de la Valorisation des Déchets qui y étaient précédemment affectés devrait être pris en charge par le pôle. Il se traduira par la mise en place d'une procédure spécifique au cours de laquelle les agents concernés



LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 04.91.31.36.50

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

exprimeront leurs souhaits de reclassement via des fiches de vœux sur des postes ouverts au niveau de la direction et/ou pôle. S'ensuivra la tenue systématique d'entretiens individuels avec les correspondants Ressources Humaines du Pôle Propreté Cadre de vie et Valorisation des Déchets pour arbitrer les souhaits de reclassement exprimés. Cette procédure sera initiée dès validation du présent Comité Technique.

En parallèle, une attention particulière sera apportée à la montée en compétences des agents des déchèteries en régie, pour permettre une adaptation aux évolutions du métier, notamment grâce à des formations CNFPT dédiées à l'accueil en déchèterie, à l'orientation des usagers vers des espaces de réemploi/ressourceries.

Le point de vue de la FSU :

L'offre de l'administration est foncièrement sous-dimensionnée et inadaptée aux objectifs à venir. De nouvelles filières de traitement doivent voir le jour pour coller aux réductions de rejets fixées par la LOI de transition énergétique. De plus, l'engin qui fait office de déchèterie mobile n'est pas adapté aux conditions de travail réglementaires. Après 14 jours de grève, pour dénoncer certaines pratiques indignes, la FSU s'insurge toujours face à une administration qui continue à privatiser les services au détriment d'un service public de qualité auxquels nous sommes très attachés.

La FSU a voté : CONTRE

Les OS ayant voté à l'unanimité CONTRE, ce dossier sera remis au vote dans une semaine.

5 : Modifications de l'organigramme des services du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (CT4) – Pour avis

Résumé du dossier :

Le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a la volonté de poursuivre l'objectif de maîtrise de la masse salariale tout en poursuivant une trajectoire de sécurisation et de performance de l'action publique.

Aussi, le Territoire a pris la décision de ne pas renouveler le marché de gestion de ses cinq déchetteries afin de gérer en régie direct ces équipements.

Le point de vue de la FSU :

Nous accueillons favorablement ce dossier qui marque le retour des déchèteries en gestion du service public. De plus la création de postes et une mise aux normes seront vecteurs de l'amélioration de l'accueil et du service au public

La FSU a voté : POUR

6 : Mise à disposition de deux salariés de droit privé de la Régie des Transports Métropolitains – Pour avis

Résumé du dossier :

La Métropole souhaite bénéficier du dispositif de mise à disposition d'un personnel de droit privé pour faire appel à des qualifications techniques spécialisées pour la réalisation d'une mission.



LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 04.91.31.36.50

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

Il est rappelé que cette mise à disposition est assortie du remboursement par la collectivité territoriale des rémunérations, charges sociales, frais professionnels et avantages en nature des intéressés.

Ainsi, le présent rapport a pour objet de solliciter l'avis du Comité technique sur la mise à disposition de deux agents de droit privé de la Régie des Transports Métropolitains, à hauteur de 100% de leur temps de travail, pour une durée de quatre ans à compter du 1er janvier 2022, auprès de la Métropole Aix-Marseille-Provence, au sein de la Direction Renouvellement du métro de Marseille.

Ces deux agents mis à disposition exerceront les fonctions de directeur de la mission «renouvellement des rames du métro » et de chargé de mission « spécialiste exploitabilité et sécurité».

Le point de vue de la FSU :

Ce dossier n'appelle pas d'observation particulière

La FSU a voté : POUR

7 : La période de préparation au reclassement (PPR) – Pour avis

Résumé du dossier :

La PPR est un dispositif relatif à la période de préparation au reclassement au profit des fonctionnaires territoriaux inaptes à l'exercice de leurs fonctions.

Ce dispositif offre, pour une durée maximale de 12 mois et pour les agents bénéficiaires, des possibilités renforcées en matière de formation, d'accompagnement à l'évolution professionnelle, de qualification et de réorientation. Cet accompagnement peut passer par des périodes d'immersion, ou stages d'observations dans les services internes à la Métropole mais également dans une collectivité territoriale ou administration publique ou établissement public externes.

Le point de vue de la FSU :

Ce dispositif complète la procédure de reclassement des agents reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions, souvent suite à accident, maladie ou souffrance au travail dans leur lieu d'affectation, et ainsi leur permettra d'intégrer un cursus de requalification compatible avec leur état de santé

La FSU a voté : POUR

8 : Création d'une astreinte d'exploitation mécaniciens au Pays de Martigues – Pour avis

Résumé du dossier :

Afin de pouvoir assurer la continuité de service et la mise en sécurité des engins et véhicules de la Direction des Déchets Ménagers et de la Direction de la Régie des Eaux et Assainissement du Pays de Martigues qui doivent rester opérationnels 7j/7, il convient, au sein du Pôle Technique du Pays de Martigues :

- de créer une astreinte exploitation de semaine complète au sein de la Direction Technique Opérationnelle en dehors des temps de travail.

Cette astreinte sera assurée par des agents occupant l'emploi de mécanicien.



LA FSU TERRITORIALE 13

SECTION METROPOLE

22, place Victor Gélou - 13002 Marseille

Tél : 04.91.31.36.50

fsu.territoriale@ampmetropole.fr

Le point de vue de la FSU :

Astreinte mise en place pour assurer la continuité d'un service public 7 jours sur 7 tout en assurant la mise en sécurité des engins et, par conséquence, celle des agents.

La FSU a voté : POUR

9 : Evolution du système de vidéosurveillance dans les piscines du Territoire du Pays d'Aix – Pour avis.

Résumé du dossier :

Le Pays d'Aix souhaite harmoniser et optimiser le dispositif de vidéo surveillance dans les piscines de son Territoire, trop disparate et obsolète.

L'objectif de la Direction des Equipements Aquatiques est de mettre en conformité, de remettre en service et d'uniformiser les différents systèmes équipant ses établissements afin d'obtenir un système de vidéosurveillance unique, évolutif et performant.

Le point de vue de la FSU :

La FSU aurait souhaité que la mesure soit également étendue à l'établissement nautique du Pays de Salon

La FSU a voté : POUR

10 : Rapport en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes – Pour info

Résumé du dossier :

Rapport, très complet, qui recense sur 3 ans l'évolution en matière d'égalité professionnelle femmes-hommes sur la Métropole AMP.

Le point de vue de la FSU :

La FSU encouragera toujours toute mesure positive visant à réduire les inégalités, quelles qu'elle soient.

Dossier donné pour information

11 : Présentation des fondements et de la méthode de travail relative à la réorganisation de la Métropole – Pour info

Au vu de l'actualité, l'administration retire ce point pour mieux le préparer, l'appréhender.